

AR PREFECTURE

016-211602362-20190116-D_2019_1_12_10
Reçu le 05/02/2019

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MOUTHIERS-SUR-BOËME**

8, place du champ de foire
16440-MOUTHIERS-SUR-BOËME
tél : 05.45.67.92.20 fax : 05.45.67.83.38
mairie@mouthiers-sur-boeme.fr

délibération :
D_2019_1_12

L'an deux mille dix neuf , le mercredi 16 janvier à 20 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 23

Date de convocation du : 09 Janvier 2019

Présents : 16

Présents : Monsieur BARBE Hugues, Monsieur BORRÉDON Richard, Monsieur CARTERET Michel, Madame COOLEN Anne-Marie, Madame HITIER Marie-Christine, Madame LHOMME Michèle, Madame LOUVIÉ Catherine, Monsieur RABSKI Jean, Madame RELET Graziella, Monsieur CAPLOT Serge, Madame VERGNAUD Isabelle, Madame TAMAGNA Véronique, Madame BERTIN Nathalie, Monsieur NOËL Frédéric, Monsieur SUSSET Bernard, Monsieur PONTINI Daniel

Votants : 19

**Objet : Imputation budgétaire
pour le financement des
travaux pour la demande
d'alimentation électrique au
lieu-dit « Les Six Dimées »**

Pouvoirs :

Monsieur REVEREAULT Jean a donné pouvoir à Madame HITIER Marie-Christine
Monsieur PORTE Henri-Renaud a donné pouvoir à Madame LHOMME Michèle
Monsieur NEBOUT Joël a donné pouvoir à Madame TAMAGNA Véronique

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur BERCHENY Dorian, Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame SOULET Sandrine, Monsieur PORTE Henri-Renaud, Monsieur NEBOUT Joël, Madame GROLLEAU Rachel

Secrétaire de Séance : Madame Catherine LOUVIÉ

Fait et délibéré en mairie
les jour, mois et an que
dessus.

Au registre sont les
signatures. Pour copie
conforme.

Le Maire rappelle que le Conseil Municipal, en date du 8 septembre 2017, avait délibéré pour que l'extension de réseau électrique au lieu-dit « Les Six Dimées » soit financée par la commune dans le cadre de la taxe d'aménagement. La contribution communale à verser au SDEG 16 est de 1485 €.

Il est nécessaire de préciser que cette participation financière sera imputée sur le budget de la Commune au Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante, Art.65548 : Autres contributions.

Entendu cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

- **DECIDE** de procéder à une ouverture de crédits de 1 485,00 € à l'article 65548 en faveur du SDEG 16 avant le vote du budget 2019 ;
- **DIT** que la contribution au SDEG 16 pour un montant de 1 485,00 € sera inscrite lors du vote du budget 2019 à l'article 65548 ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à la présente délibération et à procéder au mandatement.

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 16/01/2019, transmis en sous-préfecture et rendu
exécutoire le

- 5 FEV. 2019

Le Maire,

Michel CARTERET

